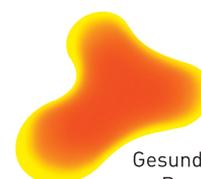


Stratégie à long terme de Promotion Santé Suisse

Ensemble, pour le mieux-être.



Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Impressum

Editeur

Promotion Santé Suisse
Avenue de la Gare 52
Case postale 670
CH-1001 Lausanne
Tél. +41 (0)21 345 15 15
Fax +41 (0)21 345 15 45
office@promotionsante.ch
www.promotionsante.ch

Gesundheitsförderung Schweiz
Dufourstrasse 30
Postfach 311
CH-3000 Bern 6
Tel. +41 (0)31 350 04 04
Fax +41 (0)31 368 17 00
office.bern@promotionsante.ch
www.gesundheitsfoerderung.ch

Sommaire

1. Intention	5
2. Principes	6
3. Objectifs	8
3.1 Renforcer la promotion de la santé et la prévention	8
3.2 Poids corporel sain	9
3.3 Santé psychique – stress	10
4. Mise en œuvre	12
4.1 Cycles de quatre ans	12
4.2 Niveaux d'action – conditions cadres et comportements	12
4.3 Acteurs et partenaires – publics et privés	13
4.4 Activités et attribution des moyens – programmes stratégiques	15
4.5 Méthodes – qualité et efficacité	17
4.6 Groupes cibles et settings	17
5. Ressources	19
5.1 Ressources en personnel	19
5.2 Organisation	19
5.3 Ressources financières	20
6. Monitoring, controlling, évaluation	21

1. Intention

Contribuer efficacement à une Suisse plus saine

La Fondation Promotion Santé Suisse apporte une contribution efficace à l'amélioration de la santé de la population suisse. La loi charge la Fondation de *stimuler, coordonner et évaluer des mesures destinées à promouvoir la santé et à prévenir les maladies* (Article 19) et en réglemente le financement (Article 20 de la LAMal)¹. La présente stratégie explique les principes de la Fondation et définit les principales thématiques de son travail. Dans le cadre de ces thématiques, la Fondation assume un rôle de direction et de coordination des activités. La Fondation veille à l'affectation efficace des moyens financiers en faveur de la promotion de la santé et de la prévention, en Suisse.

L'objectif à long terme est une Suisse plus saine. La Fondation conçoit ses activités au sens de la Charte d'Ottawa². Cette dernière part d'une compréhension globale de la santé en prenant en considération les diverses sphères de l'existence (travail, école, environnement social, famille), la politique (les conditions cadres) et la compétence personnelle en matière de santé.

Les individus sont informés, capables et motivés pour opérer les choix appropriés quant à leur santé et leur bien-être et les réaliser pour améliorer leur qualité de vie. Les meilleures conditions sociales possibles favorisent ce processus.

(Vision de la Fondation Promotion Santé Suisse, selon l'image directrice 2002)

Ce que la Fondation entend par promotion de la santé et prévention:

L'objectif de la **promotion de la santé** est le renforcement des ressources personnelles et sociales dans le domaine de la santé (approche de la salutogenèse). Il s'agit de créer des cadres de vie qui permettent aux individus ainsi qu'aux groupes d'organiser de façon saine leur propre manière de vivre et d'augmenter leur bien-être et leur qualité de vie. L'objectif de la **prévention** est la réduction ou l'affaiblissement des facteurs de risque qui favorisent ou développent les maladies. *(Image directrice 2002)*

La promotion de la santé qui vise l'amélioration générale de la santé et la prévention, qui a pour but d'éviter certaines maladies, sont étroitement liées et se complètent mutuellement. La promotion de la santé et la prévention font partie intégrante d'un système de santé efficace. La Fondation coordonne les activités au niveau national et dirige des programmes en vue d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Focalisation pour un effet ciblé

La Fondation entend faire partie intégrante de la santé publique et exercer un rôle directeur dans les grands domaines thématiques qui sont les siens. Avec la présente stratégie, la Fondation focalise son travail sur trois domaines stratégiques sélectionnés dans le but d'améliorer l'efficacité et la visibilité de sa contribution à la promotion de la santé et à la prévention.

¹⁺² Notes voir page 22

2. Principes

Les activités de Promotion Santé Suisse reposent sur des principes fondamentaux. Ces derniers sont partagés et vécus par les responsables et l'ensemble du personnel de la Fondation, et garantissent sa cohésion interne. Ces principes informent et orientent les acteurs externes travaillant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention sur les exigences que la Fondation s'impose à elle-même et à ses partenaires dans le cadre d'une collaboration.

Développement durable

Promotion Santé Suisse vise, avec les mesures qu'elle engage, l'amélioration durable de la santé de la population suisse. Elle s'engage en faveur du *développement durable* et contribue à l'amélioration de la santé dans ses dimensions qualitatives, sociales et économiques. La Fondation opère dans ce contexte une approche multisectorielle et tient compte des responsabilités, des spécificités et des compétences de ses partenaires et d'autres acteurs de la promotion de la santé et de la prévention.

Economie – Cohérence – Compétence

Une meilleure santé et une qualité de vie de la population plus élevée réduisent les coûts économiques générés par les maladies. La Fondation engage ses moyens en tenant compte de l'efficacité et de l'efficacités, de sorte à atteindre la plus grande efficacité possible en matière de promotion de la santé. Elle veille à la cohérence de ses activités – les diverses mesures engagées sont cohérentes avec l'objectif visé, à savoir une meilleure santé. La Fondation respecte le principe de la compétence selon l'approche dite *best practice* qui consiste à faire le mieux possible à un moment donné. Elle met également son savoir à la disposition de ses partenaires et promeut ainsi les processus d'apprentissage et de développement permanents, chez elle et chez ses partenaires.

Plaidoyer – Dialogue

Avec le principe du plaidoyer (*advocacy*), la Fondation s'engage, dans l'intérêt de la population, en faveur de meilleures conditions cadres, dûment réglementées, en matière de promotion de la santé et de prévention. Elle renforce le dialogue et la collaboration entre les experts de la promotion de la santé et de la prévention et les sciences, la politique, le monde du travail et la société civile. Les relations internes et externes de la Fondation sont caractérisées par une communication et une information ouvertes.

Collaboration avec les partenaires

La Fondation est consciente que l'important défi à relever en matière de promotion de la santé et de prévention ne peut être maîtrisé qu'en collaboration avec des partenaires engagés et de multiples acteurs. Promotion Santé Suisse assume un rôle directeur dans les trois domaines thématiques définis dans la présente stratégie. Elle dirige la mise en œuvre, la conception et la réalisation de programmes et de projets se faisant dans le cadre d'une collaboration négociée avec les acteurs publics et privés.

Egalité des chances

Promotion Santé Suisse inclut dans ses objectifs et ses activités toutes les personnes vivant en Suisse. Elle prend en considération les différences culturelles, sexuelles, sociales, religieuses, ethniques et régionales; elle tient également compte du plurilinguisme qui caractérise la Suisse. Toute personne doit avoir un accès juste et équitable aux ressources de la santé et la même possibilité de développer et de conserver sa santé. La Fondation accorde une attention particulière aux groupes marginalisés d'un point de vue sanitaire, ce dans le sens de l'égalité des chances en matière de santé. L'égalité des chances est *un thème transversal pour la Fondation*. Elle en tient compte à tous les niveaux et dans tous les domaines.

3. Objectifs

La Fondation fixe des objectifs stratégiques clairs, qu'elle veut résolument atteindre en trois étapes d'ici 2018 (cycles de quatre ans) dans le cadre du processus engagé en collaboration avec ses partenaires contractuels et les autres acteurs concernés. La stratégie fournit des aides au pilotage pour atteindre les objectifs stratégiques à long terme. Les étapes de réalisation sont ensuite planifiées et leurs objectifs fixés. Conformément à ses principes, la Fondation concentre ses activités sur des domaines choisis de la promotion de la santé et de la prévention, dans lesquels elle lance et soutient durablement des programmes et des projets efficaces, dont elle coordonne la mise en œuvre.

La Fondation s'est basée sur les **critères** ci-après pour sélectionner les trois domaines stratégiques qui sont les siens:

- **Pertinence:** le domaine choisi a une pertinence élevée pour la promotion de la santé et la prévention.
- **Importance du problème:** le problème est important pour la population et la société, et il constitue un défi croissant.
- **Faisabilité:** des interventions sont envisageables dans le domaine.
- **Compétence:** la compétence relève des cantons.

Sur la base de ces critères, la Fondation a fixé un objectif stratégique général et deux domaines thématiques prioritaires. Elle s'engage à poursuivre dans les trois domaines des objectifs stratégiques qualitatifs et quantitatifs, lesquels doivent être précisés pour chaque étape de leur concrétisation.

3.1 RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION

Objectif stratégique fondamental

L'objectif stratégique fondamental de Promotion Santé Suisse est le renforcement et l'ancrage de la promotion de la santé et de la prévention dans la population, la politique, l'administration et l'économie. La promotion et le maintien de la santé de la population suisse sont une tâche stratégique globale, qui concerne a priori tous les secteurs de l'action politique et tous les niveaux d'activités. La Fondation suscite des processus et soutient des projets qui permettent et renforcent la promotion de la santé et la prévention.

Objectif 2018	Comment nous mesurons l'atteinte de l'objectif
<p>La promotion de la santé et la prévention sont établies, ancrées institutionnellement et mises en réseau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les cantons ont une politique de promotion de la santé et de prévention, la mettent à jour régulièrement et la réalisent. • Tous les cantons ont nommé des responsables de la promotion de la santé et de la prévention. • Les assureurs maladie et accidents ainsi que les associations les plus importantes ont une politique de promotion de la santé et de prévention, ainsi que des programmes de mise en œuvre. • La majeure partie de la population est persuadée que la promotion de la santé et la prévention influent positivement et de manière décisive sur la santé et la qualité de la vie. (Enquêtes sur la santé).

Avec l'objectif stratégique fondamental «Renforcer la promotion de la santé et la prévention», la Fondation apporte une contribution importante à la sensibilisation et à l'ancrage contraignant dans le domaine politique, ainsi qu'à la mise en réseau des divers acteurs concernés à tous les niveaux. Elle crée ainsi également des conditions cadres favorables et les bases nécessaires pour mener à bien le travail dans les deux domaines prioritaires que sont «Poids corporel sain» et «Santé psychique – stress», domaines qui ont été sélectionnés en raison de leur urgence et de la nécessité d'en promouvoir l'amélioration durable.

3.2 POIDS CORPOREL SAIN

Dans tous les pays industrialisés, la surcharge pondérale et l'obésité représentent un problème de société croissant chez les adultes, ainsi que, de plus en plus, chez les jeunes et les enfants. Vu la rapide extension de ces phénomènes, la science va jusqu'à parler d'une épidémie. Les valeurs constatées en Suisse sont elles aussi alarmantes: un tiers de la population a en effet un poids supérieur à la norme. Les hommes sont davantage concernés que les femmes; les couches sociales défavorisées le sont davantage que les autres. Une surcharge pondérale importante diminue l'espérance de vie individuelle en raison des maladies qui y sont liées, telles le diabète, les maladies cardiaques et l'hypertension artérielle. A cela s'ajoutent un risque de cancer plus élevé et des effets perturbateurs au niveau psychique, social et économique. En Suisse, les coûts économiques induits par les maladies générées par l'excès de poids sont estimés à près de 2,7 milliards de francs par an.

Les causes et les facteurs de risque de la surcharge pondérale et de l'anorexie – cette dernière touchant principalement les jeunes femmes – sont multiples; ils sont toutefois largement connus et prouvés scientifiquement. Il existe une nette interdépendance entre le poids corporel sain et la santé psychique. Les activités menées dans ces deux domaines présupposent une approche la plus globale possible, qui tienne compte en particulier de leurs déterminants psychosociaux et de leurs interfaces.

Avec sa stratégie pour le domaine «Poids corporel sain», Promotion Santé Suisse vise des améliorations sensibles en ce qui concerne les conditions cadres et le comportement. La Fondation entend ainsi contribuer à inverser la tendance actuelle et augmenter la part de la population suisse avec un poids corporel sain (selon les données de l'Enquête sur la santé des Suisses, base: enquête 2002). Dans les mesures de promotion de la santé et de prévention qu'elle entend engager, la Fondation prend en considération l'interaction des conditions cadres de l'économie et de la société (y compris les infrastructures nécessaires), les facteurs génétiques et le comportement personnel. Des conditions cadres favorables, une activité physique suffisante et une alimentation saine constituent les éléments centraux du programme. Il est possible dans ce contexte de partir d'activités déjà développées, de se baser sur les expériences faites dans le cadre de nombreux programmes mis sur pied au niveau national et international, ainsi que d'utiliser des synergies. Toutes les personnes doivent être renforcées dans leurs capacités de contribuer à un poids sain dans la mesure de leurs possibilités.

Objectif 2018

Comment nous mesurons l'atteinte de l'objectif

Augmentation de la part de la population avec un poids corporel sain.

- Enquête sur la santé des Suisses, enquêtes auprès des jeunes
 - La Fondation développe, en collaboration avec des institutions compétentes, des indicateurs permettant de mesurer la tendance
-

3.3 SANTÉ PSYCHIQUE – STRESS

La santé psychique fait partie intégrante de la santé au sens plein du terme; elle est une contribution essentielle à une bonne qualité de vie. Les causes à l'origine des problèmes psychiques sont très complexes. Promotion Santé Suisse se concentre, dans ce contexte, sur le stress en tant que cause majeure d'affections psychiques et physiques. Le stress est perçu comme problématique lorsqu'il y a déséquilibre entre les exigences d'une situation et les ressources physiques, psychiques et sociales disponibles. Il peut résulter aussi bien d'une surcharge que d'une sous-utilisation des ressources.

L'Observatoire suisse de la santé mentionne que les affections psychiques sont, en comparaison internationale, en moyenne plus nombreuses en Suisse. Près de la moitié de la population souffre au moins une fois dans sa vie de déséquilibres psychiques et de leurs conséquences, telles que les dépressions et les tendances suicidaires. Il en résulte fréquemment une réduction importante de la capacité de travail et une certaine exclusion sociale. Les femmes évaluent leur bien-être psychique plus négativement que les hommes et recherchent plus souvent une aide professionnelle. En Suisse, le taux de suicide est de 19 pour 100 000 personnes (quatre décès par jour), ce qui est alarmant. Les hommes se suicident plus fréquemment que les femmes. Les jeunes hommes entre 15 et 24 ans et les hommes de plus de 50 ans constituent des groupes à risque pour ce qui est des problèmes psychiques. L'invalidité psychiquement induite augmente (part de rentes AI). Les affections psychiques ont des conséquences graves sur la qualité de vie individuelle et génèrent des coûts économiques élevés. En Suisse, on estime à 4,2 milliards de francs par an les coûts économiques du stress causé par le travail (études du seco sur les coûts économiques générés par le stress).

L'amélioration du bien-être psychique de la population est un défi extrêmement difficile que doivent relever l'économie et la société. Les facteurs sociaux et économiques sur lesquels on ne peut influencer ont également une grande importance. Les structures qui favorisent une organisation active de la vie et la capacité individuelle de structurer cette dernière sont décisives pour le bien-être psychique. Les données de l'Enquête suisse sur la santé fournissent de précieuses indications concernant la perception qu'ont les individus de leur bien-être et comment ils maîtrisent leur vie (en particulier la question de la *maîtrise* portant sur le sentiment d'avoir un contrôle sur sa vie)³. En 2002, deux tiers des personnes interrogées avaient le sentiment de ne pas avoir ou d'avoir trop peu de contrôle sur leur propre vie. Promotion Santé Suisse entend contribuer efficacement à l'amélioration de la santé psychique de la population suisse: son objectif est d'améliorer, en collaboration avec des partenaires et d'autres acteurs, aussi bien les structures que les capacités individuelles favorisant la meilleure santé psychique possible. Elle travaille avec divers *settings*, notamment avec les entreprises, en vue de réduire le stress dû au travail et ses conséquences. La Fondation se base ici sur les expériences positives faites dans le cadre des programmes de promotion de la santé au sein des entreprises.

D'une manière générale, les mesures de promotion de la santé et de prévention engagées dans ce domaine stratégique ont pour but d'établir dans le monde du travail et dans la société une culture de l'estime et de la reconnaissance.

³ Note voir page 22

Objectif 2018	Comment nous mesurons l'atteinte de l'objectif
Davantage de personnes ont une meilleure capacité d'organiser et de contrôler leur vie. Ainsi la santé psychique s'améliore et les maladies induites par le stress diminuent.	<ul style="list-style-type: none">• Enquête sur la santé des Suisses (question concernant la maîtrise)• Enquêtes nationales auprès des jeunes• La Fondation développe, en collaboration avec les institutions compétentes, des indicateurs permettant de mesurer les tendances

Interfaces et synergies

«Poids corporel sain» et «Santé psychique – stress» sont étroitement liés et présentent de nombreuses interfaces où les mesures de promotion de la santé et de prévention sont particulièrement efficaces. Les implications réciproques entre ces domaines sont également un potentiel pour des synergies que la Fondation encourage avec des mesures ciblées en faveur de l'amélioration de la santé et de la prévention.

Contributions des interventions à l'atteinte des objectifs

Au niveau des activités, les contenus sont sélectionnés de sorte à contribuer efficacement aux objectifs stratégiques de la Fondation. Les projets susceptibles d'être soutenus sont en principe sélectionnés sur la base des critères de pertinence, d'importance (besoins) et de faisabilité; les projets doivent satisfaire les exigences de la Fondation en matière de qualité et d'efficacité. Les critères détaillés sont définis dans le cadre de la planification de la mise en œuvre.

4. Mise en œuvre

4.1 CYCLES DE QUATRE ANS

L'implémentation de la présente stratégie (horizon 2018) est conçue et réalisée en trois étapes de quatre ans chacune. La Fondation développe et soutient dans ce contexte des activités aussi bien au niveau structurel (amélioration des conditions) qu'au niveau individuel (amélioration du comportement). Le pilotage se fait via les programmes stratégiques pour lesquels des objectifs concrets sont définis pour chacune des étapes. La Fondation applique le principe du partenariat; les acteurs étatiques et privés jouent un rôle clé dans l'organisation et la réalisation des programmes. Les formes précises de collaboration avec la Confédération, les cantons et les communes, les organisations de la société civile, les assureurs et l'économie sont définies et concrétisées dans le cadre des programmes stratégiques. Concrètement, ces programmes sont élaborés en collaboration avec des représentants de la Confédération, des cantons, des assureurs, les organes de la Fondation (Conseil de Fondation et Conseil consultatif), les organisations de la société civile et des experts. Les objectifs intermédiaires de ces programmes sont définis pour chaque domaine stratégique. Les mesures à mettre en œuvre sont choisies et les indicateurs déterminés. Les nouvelles activités de la Fondation sont coordonnées avec celles déjà engagées par d'autres acteurs.

Le développement interne de la Fondation est également considéré comme important. Les processus sont définis pour chaque phase et adaptés aux développements.

4.2 NIVEAUX D'ACTION – CONDITIONS CADRES ET COMPORTEMENT

La Fondation met en œuvre sa stratégie par le biais de mesures de promotion de la santé et de prévention qui visent à influencer aussi bien les *conditions cadres* que le *comportement* des individus (approche globale). Conditions cadres et comportement interagissent et sont dépendants les uns des autres.

Conditions cadres favorables à la santé

Disposer de bonnes conditions cadres est d'une importance stratégique pour la promotion de la santé et la prévention au niveau structurel; ces conditions cadres peuvent être positivement influencées par une politique globale et cohérente de promotion de la santé. Ces conditions cadres influent sur les cadres de vie des individus et dépendent de multiples facteurs tels que les lois, les conditions de travail, les infrastructures, les offres de services, le prix des denrées alimentaires, le marché immobilier. Les cadres de vie des individus doivent, autant que faire se peut, être organisés de sorte à être favorables à la santé. La Fondation s'engage au niveau national en faveur d'une politique sanitaire suisse avec des objectifs clairs en matière de santé. En tant que membre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Suisse se doit de développer une telle politique de santé et des stratégies au niveau national, afin d'améliorer la santé de sa population. La responsabilité de la santé de la population relève prioritairement des cantons. Les cantons et les communes sont donc des acteurs particulièrement importants dans la création de conditions cadres favorables. Le rôle de la Fondation est d'abord de sensibiliser, de lancer des processus et de coordonner les activités. Elle s'engage en particulier au niveau du plaidoyer en faveur de la promotion de la santé et de la prévention.

Comportements favorables à la santé

Au niveau individuel, le comportement est déterminé par de nombreux facteurs, qui ne sont pas tous directement modifiables. Parmi les facteurs les plus importants sur lesquels une influence peut être exercée figurent:

- **La responsabilité propre:** la Fondation promeut et renforce la responsabilité propre et contribue par des programmes et des projets à une meilleure qualité de vie et à un bien-être social plus élevé.
- **La compétence en matière de santé:** la santé est aussi bien une question de *volonté* que de *capacités*. Outre la volonté, la santé exige des connaissances et des compétences importantes. Promotion Santé Suisse travaille avec le concept de compétence en matière de santé (*health literacy*). Les personnes sont motivées et sont capables d'organiser leur manière de vivre de sorte à ce qu'elle soit favorable à la santé. Pour cela, l'accès au savoir et aux informations doit être garanti, ainsi que la capacité de comprendre ces dernières, de les remettre en question de manière critique et de pouvoir les appliquer dans le sens de la promotion de la santé.
- **L'empowerment** désigne la capacité de l'individu à agir de manière autonome et comprend, dans le domaine de la santé, le contrôle des décisions et des actions qui influent sur sa santé. Le renforcement des structures et la capacité des personnes à améliorer les conditions cadres favorisent l'*empowerment* aux niveaux personnel et institutionnel. L'*empowerment* touche d'importantes questions politiques et sociales. Il s'agit également ici d'un domaine où Promotion Santé Suisse s'engage tout particulièrement en faveur de l'égalité des chances.
- **La participation et l'empowerment** sont en interaction constante. La participation signifie que les personnes font partie de l'organisation sociale et qu'elles participent aux décisions sociales. Dans le contexte de la santé, la participation signifie la possibilité qu'ont les individus d'influencer activement leurs conditions de vie.

4.3 ACTEURS ET PARTENAIRES – PUBLICS ET PRIVÉS

Pour réaliser la stratégie et atteindre les objectifs stratégiques, la Fondation collabore avec des acteurs et des partenaires publics et privés. On ne peut réussir à faire face aux défis posés et atteindre les ambitieux objectifs stratégiques qu'en collaboration avec la Confédération, les cantons et les communes, ainsi qu'avec les assureurs et les autres acteurs concernés, de l'économie et de la société civile. La présente stratégie forme la base de cette collaboration. Promotion Santé Suisse est un partenaire fiable pour tous les acteurs qui orientent leurs activités en fonction de la présente stratégie et avec lesquels une collaboration est convenue.

La Fondation noue des alliances stratégiques, initie des processus, lance des appels d'offres, adjuge des contrats de prestations et soutient financièrement des programmes et des projets. Elle convie des tâches et des compétences respectives avec la Confédération, les cantons et les communes. La Fondation ne remplace en aucune manière l'indispensable engagement de la Confédération, des cantons et des communes en matière de promotion de la santé et de prévention; elle complète au contraire ce dernier, le renforce et le coordonne. En sa qualité d'institution suisse, la Fondation assume un rôle directeur au niveau national dans les trois domaines stratégiques que sont «Renforcer la promotion de la santé et la prévention», «Poids corporel sain» et «Santé psychique – stress».

Confédération – Cantons – Communes

Confédération: Plusieurs offices fédéraux sont d'importants partenaires au niveau national, en particulier l'Office fédéral de la santé publique. La collaboration avec ces offices s'inscrit dans le cadre d'une répartition explicite des rôles, définie en commun, et suit le principe de complémentarité au sens de mesures qui se complètent en vue d'optimiser la stratégie. La concurrence et les doublons sont évités et les synergies utilisées.

Cantons: Les cantons sont des acteurs centraux aussi bien au niveau de la conception que de la réalisation. La focalisation de la Fondation sur des domaines stratégiques spécifiques facilite la collaboration entre cette dernière et les cantons, améliore la cohérence et augmente l'efficacité. La collaboration entre la Fondation et les cantons en matière d'organisation a lieu dans le cadre des programmes stratégiques, lesquels sont conçus pour quatre ans. La Fondation stimule également en particulier la mise en réseau des cantons, en fonction des régions et des thèmes. Elle élabore avec les cantons des *modules pour la promotion de la santé et la prévention*, modules qui peuvent être repris de sorte à maintenir les coûts à un niveau raisonnable. Les cantons sont en principe systématiquement informés des activités de la Fondation engagées sur leur territoire.

Communes: La Fondation considère que les communes sont des *settings* importants pour ses activités, car elles sont particulièrement bien placées pour sensibiliser et informer la population, ainsi que pour y mettre en œuvre sa stratégie. D'entente avec les cantons, la Fondation initie des processus dans les communes et soutient ces dernières au niveau de leur mise en œuvre.

Economie

Assureurs: Les assureurs maladie et accidents ont, en vertu de l'assurance de base obligatoire, un «lien direct» avec toutes les personnes vivant en Suisse. Ils incitent leurs assurés à se comporter de manière favorable à leur santé et sont d'importants groupes d'intérêts dans le domaine de la politique et de la création de conditions cadres favorables. En tant que partenaires privilégiés de la Fondation, les assureurs s'engagent tout particulièrement en faveur de la promotion de la santé et de la prévention. La Fondation les soutient et élabore avec eux – comme elle le fait avec les cantons – des *modules de promotion de la santé et de prévention* adaptés aux besoins de la branche. Les modules des cantons et des assureurs se complètent.

Entreprises privées et publiques: Les petites, moyennes et grandes entreprises jouent un rôle important dans la promotion de la santé. Les entreprises et leurs associations assument une responsabilité particulière aussi bien au niveau des conditions cadres que des comportements favorables à la santé. En tant qu'employeurs, elles sont coresponsables de la santé de leurs employés; elles déterminent, via l'offre et la demande de biens et de services, l'effet de ces derniers sur la santé. La Fondation accorde une importance particulière au *setting* entreprises et développe, sur la base des expériences positives faites dans le domaine de la promotion de la santé en entreprise (p.ex. *PME-vital*), d'autres interventions en collaboration avec les entreprises intéressées et au niveau des associations.

Organisations de la société civile

Les organisations de la société civile apportent une contribution décisive à la promotion de la santé et la prévention via les activités qu'elles mènent dans de multiples domaines. Les sociétés, les petits clubs locaux, les réseaux et les associations jusqu'aux grandes ligues nationales jouent tous un rôle social important en Suisse et apportent une contribution majeure au capital social du pays, santé comprise. Leur engagement et leurs compétences sont très précieux; la Fondation encourage et renforce donc la collaboration avec les organisations de la société civile et soutient leurs activités dans le cadre de la présente stratégie. Elle considère les organisations de la société civile aussi bien en tant que partenaires compétents au niveau de l'organisation qu'en tant qu'actrices de l'implémentation de programmes et de projets qu'elle lance dans le cadre de la présente stratégie. Les organisations de la société civile sont en outre des partenaires importants en matière de plaidoyer en faveur de la promotion de la santé et de la prévention, ce à tous les niveaux.

Instituts scientifiques et universités

La promotion de la santé et la prévention sont des domaines d'activités encore peu établis et la Fondation se doit de collaborer avec les instituts scientifiques et les universités. Ces derniers sont des partenaires importants pour l'élaboration d'instruments et de méthodes, pour la constitution du savoir (études), ainsi que pour sa diffusion. La Fondation soumet des idées d'études et d'enquêtes dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention.

Mise en réseau au niveau international

La Fondation considère la mise en réseau au niveau international dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention comme particulièrement importante. En effet, les problèmes sanitaires que connaissent les pays occidentaux, à différents degrés, sont similaires. La Fondation collabore au niveau international avec diverses institutions; elle est membre de réseaux dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention. L'échange de savoirs et d'expériences, l'apprentissage mutuel et le travail commun sur des instruments et des méthodes renforcent la compétence de la Fondation.

4.4 ACTIVITÉS ET ATTRIBUTION DES MOYENS – PROGRAMMES STRATÉGIQUES

La présente stratégie focalise le travail de la Fondation et l'oriente en fonction des trois objectifs stratégiques sélectionnés. Il est nécessaire, si l'on entend obtenir des résultats tangibles, de s'engager et d'investir à long terme dans chacun d'eux. La Fondation devient une plate-forme nationale de pilotage des trois domaines stratégiques, afin de favoriser à long terme la promotion de la santé et la prévention pour les générations présentes et futures. Elle assume dans ce contexte un rôle directeur et est responsable de la coordination des activités.

Programmes stratégiques

En fonction de la focalisation et en vue du pilotage des activités, Promotion Santé Suisse élabore, pour chacun des trois domaines stratégiques, un programme à long terme, dont la réalisation se fait par étapes:

- Renforcer la promotion de la santé et la prévention
- Poids corporel sain
- Santé psychique – stress

Les trois programmes sont a priori d'égale importance. Les moyens financiers sont répartis entre eux dans le cadre de la planification de quatre ans. Les programmes font l'objet d'une évaluation régulière. Dix pour cent des moyens dont dispose la Fondation sont affectés à des projets novateurs particuliers qui se situent thématiquement en dehors des domaines stratégiques et qui présentent des aspects particulièrement novateurs aux yeux de la Fondation. La Fondation optimise les interactions entre ses programmes de sorte à obtenir les meilleurs résultats possibles dans chaque domaine, conformément à l'approche dite *best practice*, en tenant compte des connaissances disponibles et du contexte. Dans le cadre des programmes stratégiques, la Fondation, en tant qu'institution responsable et dirigeante dans les trois domaines thématiques stratégiques, veille à développer des synergies et à obtenir les meilleurs résultats possibles. La réalisation se fait au niveau des conditions cadre et des comportements et en collaboration avec les acteurs choisis. Les activités sont menées selon les trois formes ci-après, formes qui se sont avérées efficaces jusqu'ici:

Activités conçues et initiées par la Fondation

La Fondation pilote les activités en vue d'atteindre les objectifs stratégiques définis et fixe les priorités au niveau de la réalisation. Elle donne des impulsions, comble les lacunes de l'offre et définit des priorités. Dans ce contexte, la Fondation prend l'initiative et propose des programmes et des projets, qu'elle développe et réalise en collaboration avec les partenaires choisis. Figurent parmi ces derniers les cantons, les communes, les assureurs, les institutions, les organisations non gouvernementales, les entreprises, les individus. Le choix des partenaires pressentis pour la réalisation se fait via des appels d'offres, des adjudications directes ou des contrats de prestations. Un soutien des infrastructures est possible dans le cadre d'un financement destiné à initier des processus dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention. Dans le cadre du programme 2007–2010, les efforts de la Fondation se focalisent sur les activités conçues et initiées par elle-même.

Activités conçues et initiées par des tiers

La Fondation soutient des programmes et des projets de promotion de la santé et de prévention conçus et initiés par d'autres organisations et institutions, si ceux-ci contribuent à la réalisation de la présente stratégie. Elle apporte des contributions financières limitées dans le temps ainsi qu'un conseil au niveau de la réalisation des projets. Tous les programmes et les projets soutenus doivent apporter la preuve de leur efficacité. La Fondation ne soutient pas les programmes et les projets pour lesquels une base légale oblige les autorités publiques ou des tiers à agir. Le soutien financier d'infrastructures et d'offres de conseil et d'encadrement de personnes individuelles est exclu.

Projets novateurs

La troisième forme d'activités que finance Promotion Santé Suisse sont des projets particuliers qui se situent en dehors des domaines stratégiques, si ces projets présentent des aspects particulièrement novateurs aux yeux de la Fondation. Une procédure simplifiée appliquée aux petits projets doit permettre de réduire au minimum les coûts administratifs. Les projets novateurs ne font pas l'objet d'une évaluation régulière. Le but est, ici, de motiver des individus et des groupes à s'engager en faveur de la promotion de la santé et de la prévention. Les projets novateurs permettent à la Fondation d'avoir la flexibilité nécessaire pour identifier de nouveaux thèmes et tendances, de les analyser et, si nécessaire, d'introduire à temps des mesures en vue d'une meilleure efficacité. La Fondation finance des projets novateurs à hauteur de 10 pour cent de ses moyens financiers.

4.5 MÉTHODES – QUALITÉ ET EFFICACITÉ

L'une des tâches importantes de la Fondation est l'élaboration et le développement constant de méthodes et d'instruments dans les domaines de la qualité et de l'efficacité. Elle-même ne mène pas de recherches, mais s'appuie sur des institutions scientifiques avec lesquelles elle collabore aux niveaux national et international. La Fondation privilégie deux approches méthodiques:

Qualité

Afin d'assurer un développement continu de la qualité, la Fondation adopte l'approche dite *best practice*, qu'elle considère comme un concept cadre. *Best practice* signifie que la Fondation développe la meilleure activité possible compte tenu de l'état actuel des connaissances et de l'environnement (conditions cadres). Ceci est valable aussi bien au niveau de l'organisation – production et application de *best practice* – que des interventions: efficacité optimale pour une meilleure santé. Le concept cadre de *best practice* inclut la notion de données probantes (Evidence).

Efficacité

Un engagement financier à long terme en faveur de la promotion de la santé sera d'autant plus justifié que les mesures prises donnent des résultats concrets le plus rapidement possible. Il s'agit d'un véritable défi – qui touche la légitimation des programmes de promotion de la santé engagés à long terme – que Promotion Santé Suisse entend relever avec détermination. Le rôle de la Fondation consiste à faire le lien entre la science, la pratique et la politique. Pour ce faire, elle veille à ce que les expériences et les connaissances acquises en matière de promotion de la santé et de prévention soient comprises et mises en œuvre par la politique. Un instrument utile dans ce contexte est l'outil de catégorisation des résultats élaboré par Promotion Santé Suisse. Cet instrument montre les résultats logiques obtenus au terme des nombreuses étapes intermédiaires qui jalonnent le processus, jusqu'à l'objectif à long terme qu'est une meilleure santé de la population.

Nombre de décisions politiques ont des incidences sur la santé des populations, des groupes de personnes ou des individus. Ces incidences peuvent être évaluées au moyen d'instruments appropriés. La Suisse a fait ses premières expériences avec de tels instruments d'évaluation des politiques (canton du Tessin). La Fondation s'engage en faveur de décisions qui ont un impact positif sur la santé. Elle évalue les expériences faites et examine la possibilité d'utiliser de tels instruments dans toute la Suisse.

4.6 GROUPES CIBLES ET SETTINGS

Les programmes et les projets de Promotion Santé Suisse s'adressent à toutes les personnes vivant en Suisse. Les enfants, les adolescents, les jeunes adultes, les femmes et les hommes de tout âge doivent, compte tenu de leurs besoins quotidiens spécifiques, être encouragés et renforcés dans leur comportement en faveur d'une bonne santé et de la prévention.

La Fondation travaille avec des

- **Groupes cibles**

Les groupes cibles sont des groupes de population dont les membres présentent des caractéristiques identiques ou similaires. Les mesures de promotion de la santé et de prévention peuvent se focaliser «de manière ciblée» sur un groupe de personnes spécifiques. Il peut s'agir par exemple de classes d'âge, des personnes exerçant une activité lucrative, des personnes aptes à travailler, etc.

- **Settings**

Un *setting* désigne un système social délimité au niveau local, qui fait l'objet d'interventions et de mesures de promotion de la santé et de prévention. Il s'agit de lieux ou de contextes sociaux où évoluent des personnes dans des espaces de vie et de travail déterminés. On mentionnera à titre d'exemples les écoles, les entreprises, les villes, les quartiers, les familles, les centres de loisirs, les centres commerciaux, ainsi que les communes.

5. Ressources

5.1 RESSOURCES EN PERSONNEL

Direction stratégique

La direction stratégique de Promotion Santé Suisse relève de la responsabilité du Conseil de Fondation. Ses membres sont nommés pour quatre ans par le Département fédéral de l'intérieur, sur proposition du Conseil de Fondation.

Opérations

Le travail opérationnel de Promotion Santé Suisse est assuré par deux sites, l'un sis à Lausanne et l'autre à Berne. La Fondation s'engage pour le développement professionnel et personnel de ses collaboratrices et collaborateurs. Un processus de développement constant de la qualité engage la direction et les collaboratrices et collaborateurs à une formation continue régulière. Les responsables veillent à une culture de travail et d'entreprise favorable à la santé.

Conseil consultatif

Un conseil scientifique disposant d'une voix consultative soutient le Conseil de Fondation et les collaboratrices et collaborateurs de la Fondation.

L'implémentation de la présente stratégie se fait avec les ressources en personnel existantes.

5.2 ORGANISATION

Culture d'entreprise et assurance de la qualité

Le développement de l'organisation et la culture d'entreprise sont considérés comme particulièrement importants. Le Conseil de Fondation et la direction s'engagent à améliorer constamment la qualité de l'organisation et de la gestion, ainsi qu'à soigner la culture d'entreprise. Un processus d'assurance de la qualité soutient la direction ainsi que les collaboratrices et les collaborateurs.

Gestion de l'efficacité/Evaluation

Les activités de la Fondation sont orientées de sorte à ce qu'elles contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques. Une gestion de l'efficacité permet d'obtenir les informations nécessaires à cette fin. Un concept de gestion de l'efficacité stratégique ainsi qu'un concept d'évaluation stratégique seront élaborés.

5.3 RESSOURCES FINANCIÈRES

Affectation efficiente et économique des moyens

Le financement des activités de la Fondation est réglé dans l'art. 20 de la LAMal⁴. La contribution obligatoire des assurés, ainsi que les revenus et les donations financent les activités de la Fondation. Le Département fédéral de l'intérieur décide d'une éventuelle augmentation de la contribution des assurés. Conformément à son mandat, la Fondation engage les moyens financiers mis à sa disposition de manière à obtenir la meilleure efficacité possible (efficience des moyens).

⁴ Note voir page 22

6. Monitoring, controlling, évaluation

Controlling stratégique

La présente stratégie sert d'instrument de pilotage au Conseil de Fondation pour la direction stratégique de Promotion Santé Suisse. Un système interne de monitoring et de controlling stratégique est mis en place. Des audits externes fournissent des informations complémentaires servant au pilotage stratégique. Cette stratégie fera l'objet d'une évaluation régulière tous les quatre ans et sera, le cas échéant, adaptée aux évolutions constatées.

Surveillance de la Confédération

La Fondation est sous la surveillance de la Confédération et doit rendre compte de ses activités à l'Office fédéral de la santé publique du Département fédéral de l'intérieur. Elle soumet à cette fin un rapport régulier à l'OFSP/DFI, ainsi qu'aux commissions parlementaires compétentes.

Approuvé par le Conseil de Fondation, le 19 janvier 2006, à Berne.

¹ Extrait de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) du 18 mars 1994 (état le 6 décembre 2005), Section 3 Promotion de la santé

Art. 19 Promotion de la prévention des maladies

1. Les assureurs encouragent la prévention des maladies.
2. Ils gèrent en commun et avec les cantons une institution dont le but est de stimuler, coordonner et évaluer des mesures destinées à promouvoir la santé et à prévenir les maladies. Le Conseil fédéral crée l'institution si les assureurs et les cantons ne l'ont pas fait.
3. L'organe directeur de l'institution est composé de représentants des assureurs, des cantons, de la CNA, de la Confédération, des médecins, des milieux scientifiques ainsi que des organisations spécialisées dans le domaine de la prévention.

Art. 20 Financement, surveillance

1. Une contribution annuelle pour la prévention générale des maladies est perçue de chaque assuré obligatoire au sens de la présente loi.
2. Le département fixe la contribution sur proposition de l'institution. Il rend compte aux commissions compétentes des Chambres fédérales de l'utilisation de ces moyens.
3. Il surveille l'activité de l'institution. Les budgets, les comptes et le rapport d'activité sont présentés pour approbation à l'office.

² La Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé: la première conférence internationale sur la promotion de la santé a adopté cette charte en novembre 1986, à Ottawa, dans le but de réaliser l'objectif de l'OMS «Santé pour tous d'ici l'an 2000» et au-delà. Lors de la sixième conférence internationale sur la promotion de la santé, qui s'est tenue à Bangkok, en août 2005, a été approuvée la «Charte pour la promotion de la santé dans un monde globalisé». Cette charte se concentre sur les déterminants de la santé dans un monde globalisé et complète la Charte d'Ottawa.

³ La question comporte quatre composantes: a) Je ne parviens pas à faire face à certains de mes problèmes. b) Je me sens parfois ballotté dans la vie. c) J'ai peu de contrôle sur les choses que je vis. d) Je me sens souvent impuissant face à mes problèmes.

⁴ LAMal, art. 20, Financement et surveillance, al. 1: «Une contribution annuelle pour la prévention générale des maladies est perçue de chaque assuré obligatoire au sens de la présente loi». Le Département fédéral de l'intérieur a fixé cette contribution à CHF 2.40 par personne.

